



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU
MARDI 4 DECEMBRE 2012
18 HEURES 30**

AS/MG

N° 001443

**Administration
Générale -
Continental nutrition
à Vedène.**

Affiché le :

Le mardi 4 décembre 2012 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Pierre ELY (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil des faits suivants :

En octobre 2011, la Société Continentale Nutrition a annoncé la fermeture de son site de Vedène qui produisait des aliments pour animaux de compagnie.

Cette décision a entraîné la suppression des 99 emplois industriels du site et approximativement 200 autres chez les prestataires et sous-traitants.

Depuis, les salariés ont mis sous surveillance l'entreprise afin d'empêcher un déménagement éventuel des machines-outils. Depuis le 20 novembre 2012, cela fait 300 jours que le site de Vedène est ainsi sous surveillance.

Grâce à leur détermination et à la mobilisation des collectivités territoriales et des services de l'Etat qui s'en est suivie, il y a maintenant une piste sérieuse de reprise d'une activité sur ce site.

Il ressort de la réunion du groupe de travail organisée par le préfet le 8 Octobre 2012 qu'une grosse entreprise française de logistique industrielle a présenté un plan de reprise du site de Vedène. Ce projet prévoit l'embauche de 120 à 150 personnes, soit l'ensemble des ex-salariés de Continentale Nutrition plus des créations d'emplois. L'entreprise en question, dont le nom est tenu secret, envisage d'occuper la moitié des 8 hectares du site. D'autres sociétés seraient intéressées par les terrains restants.

Cependant, le prix de vente proposé par la direction de Continentale Nutrition remet grandement en cause le projet de reprise, le repreneur ne pouvant pas s'aligner sur le prix demandé de 4,6M€(60€/le m²).

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Demande, à Monsieur le Préfet du Vaucluse d'user de toute l'influence de l'Etat pour faire pression sur Continentale Nutrition afin qu'un prix raisonnable soit fixé pour la cession du site et qu'ainsi une activité économique puisse y renaître.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**